

Date de Convocation

16.10.2023

L'An Deux mil vingt-trois le vingt octobre à 20h00

Date d'affichage

16.10.2023

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Etaient présents : Mmes LEGRAND Catherine, LEBOURG Angélique, DEBEAUVAIS Stéphanie, BELLET Régine, WATTELIER Nathalie.

Présents : 11

Mrs LECOURT Jacques, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri HUSSON, DUMOUCHEL Jean-Marie.

Votants : 13

Excusés : 4

Sont excusés : Mme EVRARD Sandra – M LEFORT Patrice

Pouvoir : 2

Mme MARTEL Régine qui donne pouvoir à M Jacques LECOURT

Mme Marie-Claude DEPOIX qui donne pouvoir à M Jean-Marie DUMOUCHEL

Mme Nathalie WATTELIER est élue secrétaire de séance.

Le PV du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les délibérations qui suivent sont acceptées à l'unanimité des membres présents sauf mention contraire. (soient 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention)

TRAVAUX « Commerce 7 rue du général de gaulle »
2023201001

Madame le maire propose au conseil municipal les devis relatifs aux travaux dans l'ancien commerce 7 rue du Général De Gaulle à savoir :

Le devis n° 9385 des Ets COURTOIS pour la plomberie à hauteur de 3290.90€ HT

Le devis n°9364 SM/CV des Ets COURTOIS pour l'électricité à hauteur de 13832€ HT

Le devis n°9392SM/CV des Ets COURTOIS pour la climatisation à hauteur de 10199.99€ HT

Le devis n°9391Sm/CV des Ets COURTOIS pour la ventilation à hauteur de 3033€ HT

Le devis n°DE20230195 des Ets BOINET pour le démontage, l'isolation et les menuiseries extérieures à hauteur de 26652.97€ HT

Le devis n° 20230196 des Ets BOINET pour la partie rénovation du logement du commerce à hauteur de 29205.27€ HT

Le conseil municipal accepte ces projets et autorise Mme le maire à signer les devis et commencer les travaux dès à présent.

TRAVAUX « Jardin des pommiers »
2023201002

Madame le maire propose au conseil municipal le devis relatif aux travaux de fibrage au lotissement « Jardin des Pommiers » de l'entreprise AXIONE à hauteur de 4248.87€ HT . Le conseil municipal accepte ce devis et en autorise la commande.

TRAVAUX « Local stockage gymnase »
2023201003

Madame le maire propose au conseil municipal les devis relatifs aux travaux d'extension du gymnase de l'espace JP DANCOURT route de Croixdalle à savoir les devis :

- Des ETS COURTOIS n° 9448SM/CV concernant l'installation électrique à hauteur de 2456€ HT
- De l'entreprise LELOUP n°23100889 concernant l'agrandissement du bâtiment à hauteur de 35245€ HT

Le conseil municipal accepte ces projets et autorise Mme le maire a effectuer les demandes de subvention.

BILAN TRAVAUX

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL annonce que les travaux de création de la sente piétonne route de Fresnoy sont réalisés

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL annonce que les travaux route de Boisselet sont réalisés, Mme le maire précise que des travaux ont été également réalisés pour le compte du particulier qui y réside mais ceux-ci ont totalement été effectué à charge du propriétaire qui a profité de la présence des entreprises pour les faire.

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL propose deux devis pour une table à réchauffer 2 plaques pour la cantine. Le conseil municipal décide de reporter cet achat afin de réfléchir à d'autres possibilités.

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL propose un devis pour remettre en fonction l'horloge de l'église. Le conseil municipal décide de reporter la délibération à un conseil prochain afin d'obtenir d'autres devis.

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL précise que les travaux d'éclairage public route de Boissay prévus auront lieu certainement en fin d'année.

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL annonce que le banc situé résidence de la Boullerie est en mauvais état, il est décidé d'étudier les possibilités de remplacement avec le mobilier dont la commune dispose – dans le cas contraire un autre banc sera acheté afin de le remplacer.

Monsieur Michel COURTOIS demande ce qui est prévu de faire, suite à la fuite d'eau, rue du presbytère, à savoir les pavés qui ont été enlevés. Mme le maire précise qu'un arbre est prévu d'être installé sur la place de la mairie, les pavés enlevés pourront combler ceux qui sont manquants ou en mauvais état. Le conseil valide.

Monsieur Michel COURTOIS demande quand les poteaux inutiles, suite aux travaux, et restés sur place route de Foucarmont et route de Croixdalle seront enlevés. Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL se charge de contacter le prestataire concerné.

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL demande si la commune peut investir dans des tonnelles pour l'organisation des manifestations, Mme le maire propose que cet achat soit assuré par la communauté de communes de Londinières, les communes du canton pourraient ainsi en profiter également . Le conseil valide.

BILAN CCAS

Mme le maire remercie les membres du CCAS pour leur investissement dans la préparation des festivités pour les anciens.

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS annonce qu'un repas champêtre est prévu pour les anciens en juin 2024. L'organisation et le lieu restent à définir mais le projet est validé par le conseil municipal.

Spectacle Noël 2023
2023201004

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS relate le compte rendu des réunions dernières du CCAS, à savoir le goûter des anciens prévu prochainement ainsi que la distribution des cartes cadeaux pour Noël..

Elle précise que le spectacle de cirque habituellement prévu pour les enfants en décembre n'aura pas lieu cette année car le prix a doublé. Mme le maire annonce que les enfants de la commune pourront assister au spectacle de Noël des Grandes Ventes le dimanche 17 décembre. Ils seront transportés par le bus communal – La commune s'engage à offrir un chocolat et un goûter à tous les enfants présents à ce spectacle, enfants des Grandes Ventes compris, afin de les remercier de leur offre de partager le spectacle avec les enfants de Londinières. Le conseil municipal valide.

CCAS Carte cadeaux Noël 2023
2023201005

Le conseil municipal accepte et valide les cartes cadeaux à hauteur de 20 € pour les personnes seules (2 cartes de 10 €), et pour les personnes en couple , des Carte Cadeaux de 30 € (2 cartes de 15€). Cartes à dépenser chez les commerçants de Londinières. Elles seront distribués dans le courant du mois de décembre par les membres du CCAS.

BILAN FINANCES

Monsieur Jacques LECOURT revient sur le problème relatif aux actes de vente des terrains du Jardin des Pommiers et la TVA appliquée. Les derniers actes de vente vont être modifiés en conséquence.

Monsieur Jacques LECOURT précise qu'une TVA non prévue a été appliquée aux habitants sur la facturation de l'eau par la société HYDRA – Le problème va être revu par la société et un courrier va parvenir aux usagers dans les prochains jours. Mme le maire précise que la commune n'est en rien engagée dans ce dossier et que des permanences sont assurées par HYDRA en mairie, les usagers peuvent donc s'adresser directement auprès de cette société afin de répondre à leurs questions.

Monsieur Jacques LECOURT fait acte d'admissions en non valeur souhaitées par le Trésor Public ; le conseil municipal décide de relancer ces personnes afin qu'elles puissent régler leurs dettes.

Recrutement chauffeur de bus / agent technique
2023201006

Le conseil municipal prend connaissance du recrutement de Monsieur Claude TOMANOVA au poste d'adjoint technique contractuel pour le remplacement de M LEBRUN Pierre en qualité de chauffeur de bus et d'agent technique pour une durée de 1 an à compter du 12 octobre 2023.

Le conseil municipal accepte sa rémunération à hauteur de 22h hebdomadaires selon la grille indiciaire en cours et le contrat présenté.

Lignes directrices de gestion

Délibération reportée au prochain conseil

Affaires courantes
Recrutement Laurence DELALANDRE
2023201007

Le conseil municipal prend acte du recrutement de Mme Laurence DELALANDRE au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Il accepte qu'elle soit rémunérée selon la grille indiciaire en vigueur à 17h hebdomadaires. Il valide le versement de l'IFSE à Mme Laurence DELALANDRE – Mme le maire est autorisée à signer les documents nécessaires.

Affaires courantes
Projet éolien des Sceaux
2023201008

Mme le maire est autorisée à signer la convention avec la société EDP Renewables en charge de l'installation du parc éolien des Sceaux. Convention relative à l'offre de concours proposée par cette société.

Affaires courantes

INTERCOMMUNALITE – Extension du périmètre d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif à la totalité du territoire de Wanchy Capval - Modification des statuts du Syndicat du syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Caux Nord Est

2023201009

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-5 et L 5211-18,
Vu les statuts du syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Caux Nord Est,

La Commune de Wanchy-Capval adhère au SIEA Caux Nord Est pour une partie de son territoire : hameaux de Fuméchon, Capval et du Mont Landrin.

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal de Wanchy-Capval a souhaité transférer, au SIEA Caux Nord Est, la compétence Assainissement Non Collectif pour l'ensemble du territoire communal et ainsi étendre la compétence déjà transférée au syndicat, à la Grande Rue et aux autres hameaux : Le Hamel, Grand'Val et Bretelle...

Le Comité Syndical du SIEA Caux Nord Est a approuvé cette extension de compétence, par délibération du 14/09/2023 et sollicite les communes membres pour qu'elles émettent un avis favorable et acceptent la modification des statuts du Syndicat. Les communes disposent à compter de la réception de cette délibération, d'un délai de trois mois, pour se prononcer à leur tour. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

La compétence sera transférée et les statuts seront modifiés par arrêté préfectoral sous réserve de l'obtention de la majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, **ou**,
- la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ; cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal :

- **approuve** l'extension du périmètre d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif par le SIEA Caux Nord Est, au reste du territoire de la Commune de Wanchy-Capval. La compétence Assainissement Non Collectif sera ainsi transférée au syndicat pour l'ensemble du territoire de la Commune de Wanchy-Capval et non plus seulement pour les hameaux de Fuméchon, Capval et du Mont Landrin.

- **autorise** le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaires courantes

Compte rendu du conseil d'école du groupement scolaire Michel HUET

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS et Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL font part au conseil municipal du compte rendu du conseil d'école du groupement scolaire Michel HUET qui a eu lieu ce même jour, à savoir :

- Les enseignants de l'école maternelle et également ceux de l'école élémentaire souhaitent que les deux écoles soient différenciées dans leur appellation, **en interne**, afin que l'école maternelle reste nommée « Les jeunes pousses du groupement scolaire M Huet » et l'école élémentaire « L'école du Tilleul du groupement scolaire M Huet ».

- Les enseignants remercient la commune pour les investissements relatifs aux équipements numériques aux écoles – notamment les tablettes à disposition des enfants.
- Les enseignants remercient la commune pour leur investissement et la prise en charge (de moitié avec la communauté de communes de Londinières) aux frais dans le cadre de la convention « Art et la Manière »
- Une pétition a été diffusée et remise au conseil municipal – Celle-ci prend acte de la sécurité devant les écoles et notamment devant l'école maternelle. Le conseil annonce une réunion en mairie à propos de ce sujet avec les élus, les parents et les enseignants le mardi 6 novembre 2023.
- Les parents remontent les soucis de facturation de la cantine mais sont satisfaits de la procédure de facturation décidée depuis septembre
- Les parents reviennent sur les modalités obligatoires d'inscription à la cantine, à savoir 3 repas par semaines obligatoires. Ils souhaitent le voir réduire à deux repas par semaine. Le conseil rejette cette demande.
- Les parents souhaitent que les menus continuent à paraître sur le site de la commune.
- Les parents souhaitent que les enfants de l'école élémentaire soient transportés en bus lorsqu'il pleut. Le conseil rejette cette demande.
- Les enseignants de maternelle demandent la remise en état des porte-manteaux. Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL s'en charge dès que possible.
-

Affaires courantes

Mme le maire signale la réunion relative à la Cyber Attaque le 11 décembre au Foyer municipal

Mme le maire précise que M CHARPENTIER, conseiller aux décideurs locaux, s'est présenté le jeudi 19 octobre 23 lors de la réunion de la communauté de communes afin que les élus de cette communauté prennent connaissance des conseils et de l'aide qui leur sera désormais proposée dans le cadre de leurs finances publiques et des budgets.

Mme le maire signale que la messe pour la saint Méline aura lieu le 29 octobre à 9h45 à la chapelle de Boissay. Le comité de soutien de la chapelle de Boissay tiendra son assemblée générale le 30 octobre en mairie de Londinières.

Monsieur Michel COURTOIS demande ce qu'il pourrait être envisagé pour que les allées du cimetière soient améliorées. Mme le maire annonce qu'elle va étudier la question et des mesures seront prises lors de prochains conseils pour y remédier.

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS demande des précisions sur la réunion qui s'est déroulée dernièrement concernant un éventuel groupement des écoles du canton à Londinières. Mme le maire précise qu'elle y était invitée mais en aucun cas à l'initiative de cette proposition. Il s'agissait simplement de discuter sur ce projet qui sera peut être à l'étude dans les années à venir.

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS demande qui peut remplacer Monsieur ANGER Sébastien, ancien conseiller municipal, en qualité de représentant aux conseils d'école – Mme Régine MARTEL et Mme DEPOIX Marie-Claude assureront cette mission ou tout autre personne membre du CCAS comme Mme Angélique LEBOURG par exemple.

Mme le maire présente la dernière réunion du SCOT et notamment l'enquête publique ouverte actuellement et qui se terminera par la présence du commissaire enquêteur en mairie le 13 novembre prochain. Les élus ayant des questions ou espérant des précisions sont cordialement invités à prendre attache auprès du commissaire enquêteur ce jour précis.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 22h45